

Règlement du Concours photo sur le thème

« Entre Ville et Campagne... » de l'entreprise URBACTIS – 60, impasse de Berlin – 82000
MONTAUBAN

Article 1 – Organisateur

L'entreprise URBACTIS organise un concours de photographies qui se déroulera du 20/06/2019 au 4/09/2019. La remise sera organisée lors de l'inauguration de l'agence de Grenade le 12/09/2019.

Article 2 – Inscription

Le concours est ouvert à tous, mineurs, avec autorisation parentale, et adultes de 18 ans et plus. La participation est gratuite.

Article 3 – Thème du concours

Le thème retenu : « Entre Ville et Campagne... »

Article 4 – Techniques

Toutes techniques photographiques, couleur ou noir et blanc. Photo montage autorisé.

Article 5 – Nombre d'œuvres

Plusieurs œuvres autorisées par participant. Il est recommandé d'en adresser plusieurs.

Article 6 – Dotation en prix

Un jury choisira 3 lauréats par catégorie, « catégorie jeunesse » (moins de 16 ans) et « catégorie adulte » (16 ans et +), qui se verront attribuer les prix laissés au libre arbitre de l'organisateur

La décision du jury est souveraine et sans appel.

Article 7 – Prix photo

L'attribution des prix du Concours photo 2019 de l'entreprise URBACTIS implique que les participants cèdent leurs œuvres à cette même institution, ainsi que leurs droits d'auteur. Les œuvres seront exposés dans les agences (Grenade, Montauban et Bouloc) en tant qu'agrément et diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux de cette même entreprise. Il sera par ailleurs indiqué le nom de l'auteur et les conditions de participation du concours.

Article 8 – Format

Les œuvres au format numérique devront pouvoir être imprimées sans traitement supplémentaire au format 50x70 cm (elles devront donc avoir une bonne résolution) sur support papier photo en Couleur ou N&B.

Article 9 – Présentation des œuvres

Les œuvres devront être présentées sur support CD ou clef USB, remis soit par courrier ou en main propre à l'agence d'Urbactis contre récépissé en indiquant sur les noms des fichiers : le nom, le prénom, l'adresse complète et sur le courrier d'accompagnement le numéro de téléphone, email et adresse de l'artiste puis le titre des œuvres.

Article 10 – Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le participant autorise l'entreprise URBACTIS à fixer, reproduire et communiquer au public la photographie prise dans le cadre du concours ; il aura, au préalable, fait signer une autorisation de reproduction et de droit à l'image à la personne prise en photo, le cas échéant.

Article 11 – Dépôt des œuvres

Les œuvres seront réceptionnées à l'entreprise URBACTIS de Grenade, 1289, rue des Pyrénées - 31330 Grenade, du 20/06/2019 au 4/09/2019

Pour confirmer le dépôt, il vous sera demandé une signature à la réception de l'œuvre.

Après le 04/09/2019, 18h00, aucune œuvre ne pourra être déposée et ne pourra rentrer en lice pour le concours.

Article 12 – Réunion du jury

Le jury, composé de personnes ne participant pas au concours et choisi de façon discrétionnaire par l'institution organisatrice, se réunira pour définir les attributaires des prix offerts par l'entreprise URBACTIS.

Article 13 – Remise des prix

La remise des prix aura lieu le jeudi 12/09/2019, lors de l'inauguration des nouveaux bureaux de l'entreprise URBACTIS de Grenade.

Les prix seront remis en main propre aux artistes. Ces derniers sont tenus d'être présents ou représentés par une personne de leur choix dûment mandatée en cas d'impossibilité.

Les gagnants seront affichés au sein des agences de Grenade, Montauban et Bouloc. Les gagnants autorisent l'emprunt et la divulgation de leurs noms, prénoms ou pseudonymes lors de cette publication.

Article 14 –Annulation

L'entreprise URBACTIS se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération si des circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 15

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et la renonciation à toute réclamation. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'intervention du présent concours seront tranchées souverainement par les organisateurs.

HEURES D'OUVERTURE

de l'entreprise URBACTIS de GRENADE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél : 05 61 66 44 22

Mail : grenade@urbactis.eu

Site : <http://urbactis.fr/>

Fait à Montauban le 20 juin 2019

urbactis
Albasud - 60, Impasse de Berlin - BP 391
82003 Montauban Cedex
Tél. 05 63 66 44 22 - Fax 05 63 66 14 92
contact@urbactis.eu - www.urbactis.eu
SARL de Géomètres-Experts - n° 2008B200009
SIRET 508 710 043 00011 - Code APE 7112 A